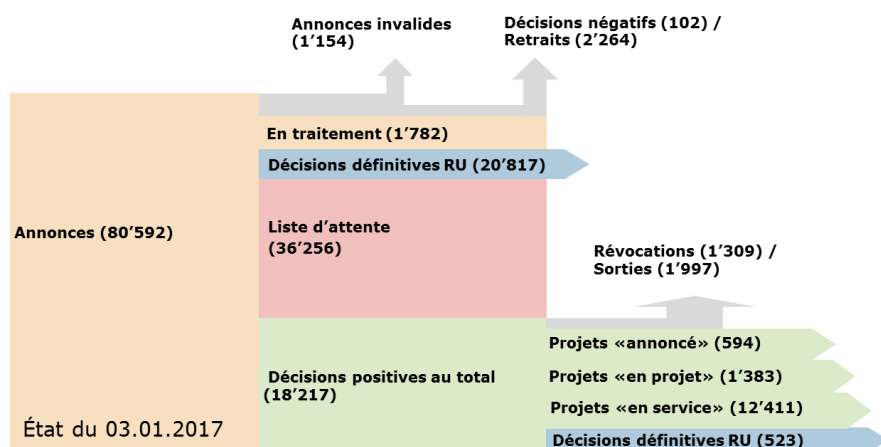
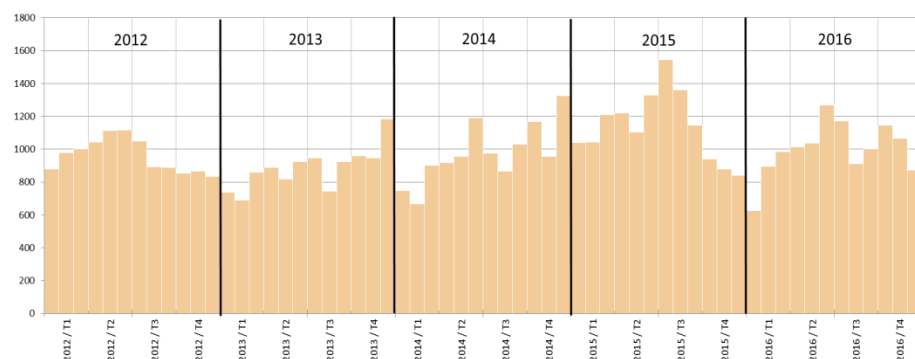


Cockpit RPC 4^e trimestre 2016, Etat au 3 janvier 2017


RPC: Nombre d'annonces par mois



Tab. 1: Installations en service

Technologie	Nombre	Puissance [MW]	Prod. [MWh/a]	Rétribution fonds [KCHF]	Rétribution totale [KCHF]
Biomasse	280	345	1'409'458	197'576	255'346
Photovoltaïque	11'563	526	494'865	150'930	171'213
E. hydraulique	534	354	1'319'169	163'566	217'635
Eolien	34	49	87'343	10'920	14'500
Total	12'411	1'274	3'310'835	522'992	658'694

Tab. 2: Installations ayant reçu une décision positive (pas encore en service)

Technologie	Nombre	Puissance [MW]	Prod. [MWh/a]	Rétribution fonds [KCHF]	Rétribution totale [KCHF]
Biomasse	67	45	281'614	63'931	75'474
Géothermie	3	7	61'342	22'022	24'537
Photovoltaïque	1'121	66	64'177	8'641	11'272
E. hydraulique	277	325	1'121'004	134'716	180'663
Eolien	509	1'137	1'946'679	310'256	390'045
Total	1'977	1'580	3'474'816	539'566	681'991

Tab. 3: Liste d'attente

Technologie	Nombre	Puissance [MW]	Prod. [MWh/a]	Rétribution fonds [KCHF]	Rétribution totale [KCHF]
Biomasse	324	129	784'600	179'318	211'477
Géothermie	3	15	123'516	44'344	49'406
Photovoltaïque	35'028	2'105	2'012'550	307'079	389'569
E. hydraulique	546	617	2'197'780	244'122	334'203
Eolien	355	827	1'525'600	243'221	305'751
Total	36'256	3'693	6'644'046	1'018'084	1'290'406

Tab. 4: Rétributions Uniques (RU) – rétributions obligées

Etat précédent	Nombre	Puissance [MW]	Prod. [MWh/a]	Contribution RU [KCHF]
Décisions positives	523	4	3'835	6'192
Liste d'attente	20'817	209	198'414	206'274
Total	21'340	213	202'249	212'466

Pour les explications de termes et des informations complémentaires, veuillez noter les commentaires et les analyses figurant sur la deuxième page.

Commentaires et analyses

Le cockpit RPC, qui montre les principaux indicateurs de l'exécution de la RPC, est actualisé chaque trimestre par la fondation RPC. Pour des explications de fond (aide à la lecture ou à l'interprétation), nous vous renvoyons aux cockpits des années 2012 à 2015 que vous pouvez consulter sur <http://www.stiftung-kev.ch/fr/rapports/cockpit-rpc.html>. Ce cockpit donne un aperçu intermédiaire de la RPC et de la rétribution unique (RU) à la fin du 4^e trimestre 2016 et tient compte de toutes les décisions positives jusqu'au 3 janvier 2017.

Explication des termes (relative à la page 1)

- **Rétributions fonds [TCHF]** : montant du fonds RPC exclu le prix du marché de 4.1 ct./kWh*.
- **Rétribution totale [TCHF]** : Rétribution au producteur incl. le prix du marché.

Aperçu 2016

Décisions positives : En 2016, un total de 1'166 exploitants d'installation ont reçu une décision positive pour la RPC. Cela comprend 1'139 installations photovoltaïques et 27 installations appartenant aux autres sources d'énergie (petites installations hydrauliques, installations éoliennes, de biomasse et de géothermie).

Révocations : 349 projets avec une décision positive ont été révoqués en 2016.

Sorties : 318 projets avec une décision positive ont été retirés de la RPC.

Dépassement

Le dépassement est diminué de 552 à 519 MCHF par an par rapport au trimestre précédent. Ceci est dû d'une part à l'augmentation du prix de marché et d'autre part au nombre élevé des projets révoqués en raison de délais écoulés.

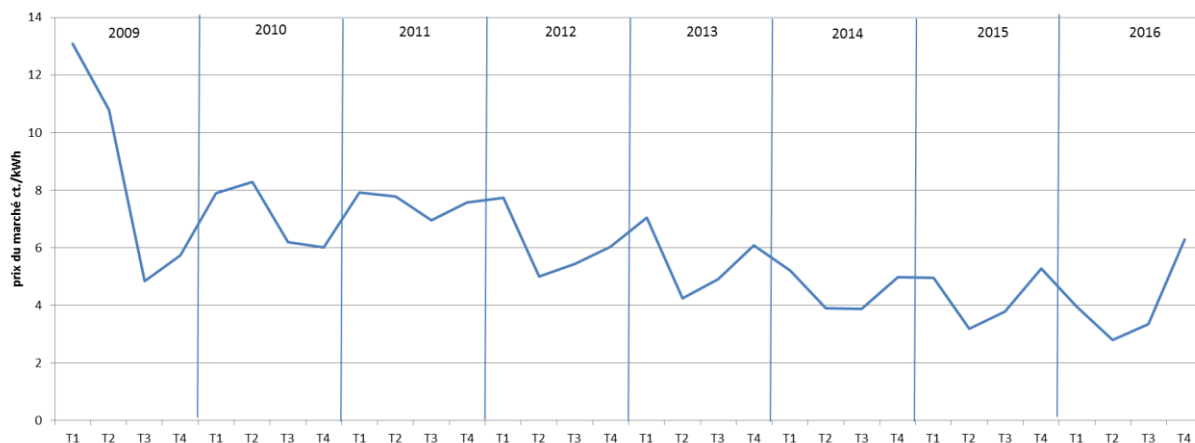
Le dépassement est calculé à partir des recettes maximales possibles¹ (a) moins les obligations entrantes maximales (b). La période considérée étant une année civile.

(a) Recettes annuelles nettes disponibles pour la RPC après avoir déduit tous les autres coûts ² :	543.4 MCHF
(b) Rétribut. provenant du fonds des installations réalisées (tab.1):	- 522.9 MCHF
(b) Rétribut. provenant du fonds des inst. avec décision positive (pas encore réalisées) (tab.2):	- 539.5 MCHF
Total:	- 519.0 MCHF

Le fonds RPC est donc pris d'assaut de CHF 519.0 MCHF.

Remarque 1: Il est évident que tous les projets qui ont reçu une décision RPC positive ne pourront pas être réalisés (tab. 2). Les obligations financières entrantes se réduisent ainsi après expiration des délais de projet et de mise en service. Notre calcul de liquidités montre que le fonds RPC restera liquide à long terme si les taux de réalisation, c'est-à-dire les probabilités de réalisation, restent dans le cadre des valeurs empiriques enregistrées jusqu'à présent ou des hypothèses.

*Remarque 2: Le prix du marché est calculé sur la base de quatre derniers trimestres. Il a atteint au cours du 2^e trimestre 2016 un nouveau plancher historique de 2.8 ct./kWh. Ce dernier représente une charge supplémentaire pour le fonds RPC. Le développement du prix de marché depuis 2009 est visible dans la graphique suivante.



¹ Le supplément légal maximal de 1.4 ct./kWh valable depuis 1^{er} janvier 2014 fait foi (Art.15b al.4 LEnE).

² Programmes annexes: RU, FFS, AOC, couverture des risques liés à la géothermie, remboursement des gros consommateurs, frais d'exécution.